



Commune de Vuisternens-devant-Romont

RAPPORT DES COMPTES 2023

Table des matières

Introduction.....	3
Règles régissant la présentation des comptes.....	4
Limites d'activation.....	4
Principes relatifs à la présentation des comptes.....	4-5
Spécificités communales.....	5
Immobilisations.....	6
Taux d'amortissement des investissements.....	7
Résultats.....	8-9-10
Message des comptes.....	11
Justifications des différences budget-comptes 2023.....	12
Justifications des différences budget-comptes 2023.....	13
Engagements hors bilan.....	14
ATF / LIM.....	14
Tableau des flux de trésorerie.....	15
Etat des capitaux propres et tableau de participations.....	16
Indicateurs financiers.....	17-24
Règlement des finances.....	25-27

19.03.2024

Introduction

La Commune de Vuisternens-devant-Romont a introduit le MCH2 (modèle comptable harmonisé) dès le 1^{er} janvier 2021. C'est le 3^{ème} exercice comptable que nous bouclons avec ces nouvelles normes, ce qui permet davantage de clarté pour la comparaison avec l'année précédente.

Le principe de « vérité du bilan » dénommé aussi « image fidèle du bilan » est une règle importante de cette mise en œuvre.

Pour rappel, la commune a réévalué son patrimoine et, pour effectuer cette tâche, nous avons établi un inventaire matériel des biens de la collectivité du 01.01.2003 au 31.12.2020.

En considérant les bâtiments communaux et leur utilisation, il a été décidé de garder tout le patrimoine en administratif car aucun bâtiment n'est purement du patrimoine financier. Les amortissements ont été calculés avec les taux inhérent à MCH2. De ce gros travail a été constituée une réserve de réévaluation de Fr. 7'136'071.30. La partie de cette réserve qui ne concerne pas les domaines autofinancés sera dissoute sur les dix prochains exercices comptables, soit de 2021 à 2030.

Vous trouverez dans ce rapport, toutes les informations relatives aux comptes 2023 et nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire désiré.

Les comptes 2023 détaillés sont à votre disposition sur notre site internet www.vuisternens.ch.

Règles régissant la présentation des comptes

Les règles régissant la présentation des comptes de la commune de Vuisternens-devant-Romont reposent sur les principales bases légales suivantes :

- Loi sur les finances communales (LFCo) du 22 mars 2018
- Ordonnance sur les finances communales (OFCo) du 14 octobre 2019
- Règlement des finances (RFin) de la Commune de Vuisternens-devant-Romont approuvé par la DIAF le 26 août 2020
- Plan comptable harmonisé des collectivités publiques locales (MCH2)

Limite d'activation

L'art. 3 du règlement des finances de la Commune de Vuisternens-devant-Romont, adopté par l'assemblée communale du 6 juillet 2020, prévoit une limite d'activation des investissements à Fr. 30'000.-. Cette limite a été appliquée dans les comptes 2023.

Principes relatifs à la présentation des comptes

La clôture des comptes de la Commune a été effectuée conformément aux règles régissant la présentation des comptes, ainsi qu'aux directives 01 à 13 du Service des Communes (Scm) du canton de Fribourg relatives au modèle comptable harmonisé MCH2. Ces normes se réfèrent au « Manuel comptable harmonisé pour les cantons et les communes MCH2 » édité par la Conférence des directeurs cantonaux des finances.

La présentation des comptes reflète une situation financière correspondant à l'état réel de la fortune, des finances et des revenus. Le principe est de fournir une image aussi fidèle que possible de la réalité du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la collectivité.

Patrimoine administratif (PA)

Les actifs figurant dans le patrimoine administratif sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité économique future ou s'ils sont consacrés à la réalisation des tâches publiques et que leur valeur peut être établie de manière fiable. Ils sont inscrits au bilan, lors de leur entrée, au coût d'acquisition ou de fabrication.

Les amortissements des biens du PA s'effectuent selon les dispositions prévues à l'art. A1-1 de l'OFCo et la directive 04 du Scm. Les amortissements sont appliqués de manière linéaire et démarrent l'année suivant l'acquisition du bien.

Passifs

Les capitaux tiers sont évalués à la valeur nominale.

Revenus fiscaux

Les revenus fiscaux sur les personnes physiques et morales ont été estimés sur la base de la statistique cantonale 2021, revue légèrement à la baisse afin d'être au plus proche de la réalité, et selon l'historique pour les personnes morales.

Les spécificités communales

- Service de l'approvisionnement en eau potable
- Service du traitement des eaux usées
- Service de la gestion des déchets (70% autofinancé au minimum)

Ces trois services sont autofinancés.

Les immobilisations

Pour l'année 2023, les projets d'investissements suivants ont été terminés :

- Aménagement arrêt de bus Villariaz
- Liaison réseau eau R. Villaraboud
- Maillage eau potable La Joux

Les projets d'investissements et subventions suivants sont reportés sur 2024 car ils n'ont pu être terminés ou même commencés pour certains :

1. Réfection route des Chaffaz, dépendant du remaniement parcellaire de Siviriez
2. Chemin d'accès Eperleires, nouvelle procédure de mise à l'enquête
3. Subvention AF fédérales et cantonales (ancien budget et Chaffaz)
4. Epuration La Magne
5. Aménagement cour de récréation école
6. Réfection des 4 routes et eaux claires

Comptes	Libellés	CHF
690	Report au bilan des dépenses	267 813.95
590	Report au bilan des recettes	73 884.75
	Résultat du compte des investissements	193 929.20

Comptabilité des immobilisations - 2023									
Commune Vuisternens-devant-Romont									
Compte / Num. d'immobilisation	Désignation	Valeur d'acquisition / coût de construction	Amortissements cumulés au 31.12.2022	Valeur au bilan au 01.01.2023	Amortissement annuel planifié 2023	Revalorisation / Dépréciation	Vente	T transfert	Valeur résiduelle au 31.12.2023
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF		31 441 784.76	-10 018 564.40	21 155 406.41	-818 751.25	0.00	0.00	0.00	20 604 469.11
1401	Routes et voies de communication	10 493 362.05	-2 802 748.60	7 690 613.45	-275 437.75	0.00	0.00	155 848.75	7 571 024.45
1403	Autres ouvrages de génie civil	7 825 116.76	-1 157 987.45	6 667 129.31	-126 283.30	0.00	0.00	262 135.85	6 802 981.86
1404	Bâtiments	12 004 126.90	-5 641 485.10	6 362 641.80	-360 123.80	0.00	0.00	0.00	6 002 518.00
1406	Biens meubles	569 064.25	-416 343.25	152 721.00	-56 906.40	0.00	0.00	0.00	95 814.60
1407	Installations en construction	550 114.80	0.00	282 300.85	0.00	0.00	0.00	-417 984.60	132 130.20
AUTRES IMMOBILISATIONS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF		353 084.50	-70 616.90	282 467.60	-35 308.45	0.00	0.00	0.00	247 159.15
1429	Autres immobilisations incorporelles	353 084.50	-70 616.90	282 467.60	-35 308.45	0.00	0.00	0.00	247 159.15
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS INSCRITES AU PASSIF		-7 937 940.96	2 178 161.75	-5 759 779.21	207 185.30	0.00	0.00	0.00	-5 552 593.91
2068	Subventions d'investissement passif	-7 937 940.96	2 178 161.75	-5 759 779.21	207 185.30	0.00	0.00	0.00	-5 552 593.91
TOTAUX		23 856 928.30	-7 911 019.55	15 678 094.80	-646 874.40	0.00	0.00	0.00	15 299 034.35

Taux d'amortissement des investissements					
Numéros compte invest.	Type d'investissement	Compte bilan	Taux	Durée de vie	Compte amort.
0290.5***.**	Bâtiments PA admin. communale	14040.00	3.00	33.33 ans	14040.99
0290.5***.**	Bâtiments PA salle et café JO	14040.02	3.00	33.33 ans	14040.99
0290.5***.**	Bâtiments PA école VI	14040.03	3.00	33.33 ans	14040.99
2170.5***.**	Bâtiments PA centre scolaire	14040.04	3.00	33.33 ans	14040.99
2170.5***.**	Meubles centre scolaire	14060.02	10.00	10 ans	14060.99
3410.5***.**	Etude halle de gym	14290.00	10.00	10 ans	14290.99
3410.5***.**	Bâtiments PA halle sport	14040.01	3.00	33.33 ans	14040.99
6150.5***.**	Routes	14010.00	2.50	40 ans	14010.99
6150.5***.**	Aménagement, arrêts bus, EP, etc	14010.01	5.00	20 ans	14010.99
6150.5***.** ou 7101.5***.**	Véhicules	14060.00	10.00	10 ans	14060.99
7101.5***.**	Eau conduite	14031.00	1.25	80 ans	14031.99
7101.5***.**	Eau captage	14031.01	2.00	50 ans	14031.99
7101.5***.**	Eau comptage	14031.02	5.00	20 ans	14031.99
7201.5***.**	Eaux usées	14032.00	1.25	80 ans	14032.99
7201.5***.**	Eaux usées station épuration	14032.01	3.00	33.33 ans	14032.99
7301.5***.**	Bâtiments PA déchetterie	14040.05	3.00	33.33 ans	14040.99
7301.5***.**	Installations déchetterie	14060.01	10.00	10 ans	14060.99
Divers	En cours	14070.**	-	-	-
<u>Subventions</u>					
2170.6***.**	Centre scolaire fédéral	20680.00	3.00	33.33 ans	20680.99
2170.6***.**	Centre scolaire cantonal	20681.01	3.00	33.33 ans	20681.99
2170.6***.**	Centre scolaire sport toto	20684.00	3.00	33.33 ans	20684.99
6150.6***.**	Routes fédérales	20680.02	2.50	40 ans	20680.99
6150.6***.**	Routes cantonal	20681.00	2.50	40 ans	20681.99
7101.6***.**	Eau cantonal	20681.02	1.25	80 ans	20681.99
7101.6***.**	Eau AVGG	20682.00	1.25	80 ans	20682.99
7101.6***.**	Eau Ecab	20684.01	1.25	80 ans	20684.99
7101.6***.**	Eau raccordement privés	20687.01	4.00	25 ans	20687.99
7201.6***.**	Eau usées fédérale	20680.01	1.25	80 ans	20680.99
7201.6***.**	Eau usées raccordement privés	20687.00	4.00	25 ans	20687.99

Le compte de résultats

Comptes	Libellés	Comptes 2023	Budget 2023	Comptes de l'exercice précédent
90	Clôture du compte de résultats	44 994.01	-552 050.00	1 363 087.58
400	Impôts directs, personnes physiques	4 688 908.25	5 138 000.00	5 393 438.11
401	Impôts directs, personnes morales	220 869.55	100 000.00	148 862.45
4021	Impôts fonciers	301 080.40	285 000.00	294 733.40
5 ./ 6	Investissements nets	193 929.20	3 567 000.00	127 690.30

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	10 982 954.60
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	10 155 097.31
	Résultat de l'activité d'exploitation	-827 857.29
34	Charges financières	52 552.25
44	Revenus financiers	279 566.70
	Résultat provenant de financement	227 014.45
	Résultat opérationnel	-600 842.84
38	Charges extraordinaires	-
48	Revenus extraordinaires	644 836.85
	Résultat extraordinaire	644 836.85
39	Imputations internes	47 137.55
49	Imputations internes	48 137.55
	Total imputations internes	1 000.00
	Résultat total, compte de résultats	44 994.01

Comptes de résultats	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes de l'exercice précédent	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	945 879.89	257 851.34	1 058 210.00	252 200.00	924 350.07	293 878.43
Excédent de produits/charges	-	688 028.55	-	806 010.00	-	630 471.64
1 Ordre et sécurité publics - défense	228 797.38	113 279.40	248 590.00	96 800.00	373 082.10	294 351.95
Excédent de produits/charges	-	115 517.98	-	151 790.00	-	78 730.15
2 Formation	3 732 666.11	373 934.54	3 880 160.00	323 030.00	3 585 733.15	375 382.60
Excédent de produits/charges	-	3 358 731.57	-	3 557 130.00	-	3 210 350.55
3 Culture – Sports – Loisirs – Eglises	228 034.07	12 974.70	283 890.00	8 000.00	228 599.70	10 576.50
Excédent de produits/charges	-	215 059.37	-	275 890.00	-	218 023.20
4 Santé	1 086 662.47	23 595.85	1 180 220.00	25 000.00	1 076 328.25	20 135.70
Excédent de produits/charges	-	1 063 066.62	-	1 155 220.00	-	1 056 192.55
5 Prévoyance sociale	2 601 338.84	1 546 840.05	2 229 570.00	1 120 800.00	2 465 250.56	1 472 969.04
Excédent de produits/charges	-	1 054 498.79	-	1 108 770.00	-	992 281.52
6 Trafic et télécommunication	800 286.05	78 939.15	933 790.00	66 100.00	815 282.55	74 669.30
Excédent de produits/charges	-	721 346.90	-	867 690.00	-	740 613.25
7 Protection de l'environnement – amén. terr.	1 351 742.07	1 245 510.07	1 169 410.00	1 091 700.00	1 273 630.22	1 264 974.50
Excédent de produits/charges	-	106 232.00	-	77 710.00	-	8 655.72
8 Economie publique	27 844.65	-	31 190.00	500.00	27 918.70	4 562.90
Excédent de produits/charges	-	27 844.65	-	30 690.00	-	23 355.80
9 Finances et impôts	124 386.88	7 474 713.31	83 300.00	8 114 200.00	1 412 840.58	8 371 514.96
Excédent de produits/charges	7 350 326.43	-	8 030 900.00	-	6 958 674.38	-
Totaux	11 127 638.41	11 127 638.41	11 098 330.00	11 098 330.00	12 183 015.88	12 183 015.88
Excédent de produits/charges	44 994.01	-	-	552 050.00	1 363 087.58	-

Compte de résultats selon les groupes de matières							
CHARGES		Comptes 2023		Budget 2023		Comptes de l'exercice précédent	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30	Charges du personnel	1 453 670.45	-	1 543 610.00	-	1 489 488.05	-
31	Charges de biens et services et autres ch.	1 778 362.01	-	2 026 100.00	-	1 880 750.25	-
33	Amortissements du patrimoine administratif	854 059.70	-	867 200.00	-	854 059.75	-
34	Charges financières	52 552.25	-	73 000.00	-	83 270.00	-
35	Attributions aux financements spéciaux	284 016.70	-	96 650.00	-	358 226.91	-
36	Charges de transfert	6 612 845.74	-	6 421 070.00	-	6 072 042.84	-
37	Subventions redistribuées	-	-	-	-	-	-
38	Charges extraordinaires	-	-	-	-	-	-
39	Imputations internes	47 137.55	-	70 700.00	-	82 090.50	-
3	Total des charges	11 082 644.40	-	11 098 330.00	-	10 819 928.30	-
REVENUS		Comptes 2023		Budget 2023		Comptes de l'exercice précédent	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
40	Revenus fiscaux	-	5 671 005.50	-	5 797 000.00	-	6 562 943.61
41	Revenus régaliens et de concessions	-	-	-	-	-	-
42	Taxes	-	1 518 515.83	-	1 442 000.00	-	1 749 554.38
43	Revenus divers	-	48 813.95	-	-	-	25 519.34
44	Revenus financiers	-	279 566.70	-	246 200.00	-	261 636.80
45	Prélèvements sur les financements spéc.	-	145 148.17	-	-	-	121 936.61
46	Revenus de transfert	-	2 771 613.86	-	2 344 650.00	-	2 729 047.09
47	Subventions à redistribuer	-	-	-	-	-	-
48	Revenus extraordinaires	-	644 836.85	-	644 830.00	-	646 987.55
49	Imputations internes	-	48 137.55	-	71 600.00	-	85 390.50
4	Total des charges	-	11 127 638.41	-	10 546 280.00	-	12 183 015.88
CLÔTURE		Comptes 2023		Budget 2023		Comptes de l'exercice précédent	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
90	Clôture du compte de résultats	44 994.01	-	-	552 050.00	1 363 087.58	-
9	Comptes de clôture	44 994.01	-	-	552 050.00	1 363 087.58	-

Message des comptes

Les comptes de l'année 2023 bouclent avec un excédent de produit de Fr. 44'994.01.

Ils ont été validés par le conseil communal en date du 06.03.2024.

La différence par rapport au budget, qui prévoyait un excédent de charges de Fr. 552'050.- s'explique comme suit :

- Bonne maîtrise des charges et certains travaux seront effectués en 2024.
- Charges du personnel -90K, routes -120K, Culture sport et loisirs -55K, Ecole -148K, Immeubles PA -60K, Administration -100K, CO -50K, recettes AES +32K.
- Recettes supérieures sur les impôts conjoncturels : gains immobiliers +156K, mutations +31K.
- Les impôts des personnes physiques des années précédentes sont difficiles à estimer et la prudence a été choisie, au vu des chiffres des années précédentes et par rapport à la statistique cantonale environ -500K.
- Globalement les charges liées sont plus basses que le B23.

Commentaires généraux

Pour le budget 2023, nous nous sommes efforcés de mettre des montants au plus près de nos connaissances au moment de son élaboration. Nous pouvons constater que les écarts sont moins importants entre B23 et C23, par rapport à B22 et C22.

Les charges de combustible n'ont finalement pas été aussi importantes que prévues car la température a été baissée de 1° dans les bâtiments communaux. Certaines citernes n'ont pas nécessité de remplissage, au vu des mesures prises. De plus, les tarifs du mazout de chauffage ont reculé.

Le conseil communal a décidé de poursuivre l'assainissement des débiteurs et de passer en perte différentes créances datant de deux ans et pour lesquelles il y a peu de chances de pouvoir récupérer un montant. Ces pertes se retrouvent dans les différentes fonctions administratives. Un suivi attentif est planifié afin de relancer les actes de défauts de bien en notre possession. Cette action a permis de diminuer les montants des provisions pour perte sur débiteurs (ducroire).

Justifications des différences budget-comptes 2023

Compte	Libellé	Comptes 2023		Budget 2023		Montant	%	Explication de la différence
		Charges	Produits	Charges	Produits			
0290.3111.00	Achat de machines, appareils, outils	22 366.25		35 000.00		-12 633.75	-36%	Meilleure gestion du budget
0290.3120.00	Eau, énergie, combustible bât. adm. communale	4 958.55		17 000.00		-12 041.45	-71%	Pas de livraison et baisse température
0290.3120.30	Eau, énergie, combustible autres bâtiments PA	2 164.70		15 000.00		-12 835.30	-86%	Pas de livraison et baisse température
0290.3144.00	Entretien des bâtiments	63 988.79		75 000.00		-11 011.21	-15%	Travaux effectués à moindre coût
0290.4470.02	Revenu locatif du café et la salle communale La Joux		24 077.65		35 000.00	-10 922.35	-31%	Tenanciers pas remplacés tout de suite (10-12 sans loyer)
2120.4260.00	Part. des parents, dons et autres aux camps, sport fac.		62 895.59		38 000.00	24 895.59	66%	Produits concerts
2170.3010.00	Traitement du personnel conciergerie et serv. technique	87 094.30		110 000.00		-22 905.70	-21%	Prévu 2 mois à double mais pas réalisé
2170.3120.00	Eau, énergie, combustible, élimination déchets	27 673.40		50 000.00		-22 326.60	-45%	Diminution de température = moins de conso
2170.3130.10	Frais d'entretien par des tiers	16 527.50		45 000.00		-28 472.50	-63%	Travaux par les employés communaux
2180.4260.00	Participation des parents aux unités AES		139 504.75		120 000.00	19 504.75	16%	Plus de demandes
3410.3144.00	Frais d'entretien et rép. des install. et immeuble	28 219.15		50 000.00		-21 780.85	-44%	Des travaux n'ont pas été exécutés
4120.3612.00	Participation homes médicalisés du district et aide	241 692.40		291 370.00		-49 677.60	-17%	Charges liées
4120.3631.00	Participation subv. frais acc. personnes âgées	401 483.60		418 260.00		-16 776.40	-4%	Charges liées
4220.3612.00	Participation communale aux ambulances	12 797.07		34 170.00		-21 372.93	-63%	Charges liées
5720.3611.00	Part LASoc, aide mat., mesures insertion sociale MIS	4 475.65		60 770.00		-56 294.35	-93%	Charges liées, final 2022 en n/faveur
6150.3141.00	Entretien des routes et de l'éclairage	63 696.25		130 000.00		-66 303.75	-51%	Travaux par les employés communaux
6150.3141.01	Service hivernal par des tiers	118 364.00		145 000.00		-26 636.00	-18%	Hiver doux
7101.3143.00	Entretien et rénovation du réseau d'eau	137 064.90		50 000.00		87 064.90	174%	Tvx déplacement Gagec + Montborget + réparation Sommentier
7201.3143.00	Entretien des infrastructures eaux usées	2 939.75		25 000.00		-22 060.25	-88%	Estimation difficile
7201.3612.00	Participation à la Step AIMPGPS/ABVGN	202 531.70		214 290.00		-11 758.30	-5%	Différences 22 et 23
7201.4240.02	Taxes d'utilisation		164 953.95		175 000.00	-10 046.05	-6%	Moins de m3 facturés
7410.3142.00	Entretien des ruisseaux par des tiers	35 966.65		5 000.00		30 966.65	619%	R. Chapelle La Magne, validé en assemblée, subvention à recevoir
7900.3132.00	Honoraires des urbanistes	18 418.35		5 000.00		13 418.35	268%	Etude densification
9100.3181.00	Pertes sur créances effectives	89 701.32		5 000.00		84 701.32	1694%	Passé en pertes d'anciens postes ouverts débiteurs
9101.4021.00	Contribution immobilière		301 080.40		285 000.00	16 080.40	6%	Rénovations de bâtiments retaxés
9101.4022.00	Impôts sur les gains immobiliers et les plus-values		286 560.30		130 000.00	156 560.30	120%	Difficilement prévisible
9101.4023.00	Impôts sur les mutations		151 476.00		120 000.00	31 476.00	26%	Difficilement prévisible
9610.3400.00	Intérêts passifs et frais des engagements	41 937.55		65 000.00		-23 062.45	-35%	Emprunt pas renouvelé en 2023
9610.4401.00	Intérêts des créances d'impôts		30 354.05		15 000.00	15 354.05	102%	Budget un peu bas et difficile à estimer
9610.4401.10	Intérêts de retard		27 505.85		8 000.00	19 505.85	244%	Récupération de poursuites

Différence en-dessous de Fr. 10'000.- sans justification

Compte	Libellé	Comptes 2023		Budget 2023		Montant	%
		Charges	Produits	Charges	Produits		
0110.3000.30	Rémunération des scrutateurs	3 447.55		2 000.00		1 447.55	72%
0110.3130.00	Prestations de services de tiers, affranchissements	9 784.35		6 000.00		3 784.35	63%
0110.3132.00	Honoraires de l'organe de révision	6 722.40		4 500.00		2 222.40	49%
0120.3170.00	Frais de déplacements et autres frais	751.60		500.00		251.60	50%
0210.3130.01	Frais de poursuites	6 432.65		4 000.00		2 432.65	61%
0220.3102.00	Imprimés, publications et annonces	1 151.75		1 000.00		151.75	15%
0220.3130.05	Frais de permis de construire	8 250.00		7 500.00		750.00	10%
0220.3137.00	Redevance Radio-TV et droits d'auteurs	995.80		350.00		645.80	185%
0290.3000.00	Vacations des membres du conseil communal	3 730.00		3 000.00		730.00	24%
0290.3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	1 230.90				1 230.90	
0290.3120.10	Eau, énergie, combustible cabane Villariáz	1 373.95		1 200.00		173.95	14%
0290.3134.00	Primes d'assurances diverses	9 273.65		8 000.00		1 273.65	16%
1620.3010.00	Salaires du personnel communal	631.75		500.00		131.75	26%
1620.3134.00	Primes d'assurances diverses	3 415.45		3 000.00		415.45	14%
2120.3171.01	Excursions et autres activités	23 835.97		18 800.00		5 035.97	27%
2180.3090.00	Frais de formation	3 236.00		2 600.00		636.00	24%
2180.3150.00	Entretien de meubles et appareils de bureau	2 200.30		500.00		1 700.30	340%
2180.4260.01	Participation des parents aux repas		44 568.00		35 700.00	8 868.00	25%
2180.4631.00	Subventions cantonales		8 759.95		4 000.00	4 759.95	119%
2190.3170.00	Frais de déplacements et autres frais	251.60		200.00		51.60	26%
2200.3611.00	Part aux mesures péda-go-thérapeutiques	18 803.75		15 760.00		3 043.75	19%
3410.3134.00	Primes d'assurances	4 096.30		3 400.00		696.30	20%
3410.3612.01	Part. communale camp natation Epicentre	200.00				200.00	
3410.4260.00	Participation de tiers		8 394.70		5 000.00	3 394.70	68%
3410.4472.00	Revenu locatif de la halle de gym		3 580.00		2 000.00	1 580.00	79%
3420.3000.00	Vacations des membres du conseil communal	2 390.00		1 500.00		890.00	59%
3420.3636.02	Participation communale en faveur des aînés	9 816.40		5 300.00		4 516.40	85%
4120.3000.00	Vacations des membres du conseil comm. social et santé	2 150.00		1 500.00		650.00	43%
4120.3170.00	Frais de déplacement et autres frais	407.15		200.00		207.15	104%
4210.3612.01	Participation aux indemnités forfaitaires régionales	97 550.35		88 900.00		8 650.35	10%
5451.3000.00	Vacations des membres du conseil communal	780.00		300.00		480.00	160%
5451.3000.10	Jetons de la commission	705.00		500.00		205.00	41%
5451.3101.00	Matériel	797.75		600.00		197.75	33%
5451.4240.00	Participation des parents		13 153.00		19 000.00	-5 847.00	-31%
5790.3170.00	Frais de déplacement et autres frais	290.00				290.00	
6150.3111.00	Achat machines, appareils, outils, poubelles	14 292.00		11 000.00		3 292.00	30%
6150.3151.00	Entretien véhicules, outils, etc	7 001.20		6 000.00		1 001.20	17%
6210.3611.00	Part. au fonds fédéral d'infrastructure ferroviaire	20 251.00		17 040.00		3 211.00	19%
7101.3130.00	Frais d'analyse d'eau	4 112.50		2 500.00		1 612.50	65%
7101.3134.00	Assurance diverses	565.90		360.00		205.90	57%
7101.3151.00	Entretien véhicules, outils, etc	3 309.95		2 000.00		1 309.95	65%
7301.3000.00	Vacations des membres du conseil communal	690.00		600.00		90.00	15%
7301.3101.00	Achat de matériel d'exploitation, fourn., outils	2 778.25		2 000.00		778.25	39%
7301.3170.00	Frais de déplacements et autres frais	480.35		200.00		280.35	140%
7301.4240.01	Taxe d'utilisation		82 983.10		92 000.00	-9 016.90	-10%
7301.4250.00	Recyclage divers		6 768.15		12 000.00	-5 231.85	-44%
7410.3170.00	Frais de déplacements et autres frais	240.75				240.75	
7690.3000.00	Vacations des membres du conseil communal	2 740.00		1 500.00		1 240.00	83%
7690.3170.00	Frais de déplacements et autres frais	2 218.95		100.00		2 118.95	2119%
7690.3612.00	Cotisation Cité de l'énergie	1 600.00				1 600.00	
9101.4024.00	Impôts sur les successions et donations		1 663.90		10 000.00	-8 336.10	-83%
9610.3499.00	Bonification d'intérêts sur impôts	10 614.70		8 000.00		2 614.70	33%

Engagements hors bilan au 31.12.2023			
Engagement libellé	montant 01.01.2023	progression	montant 31.12.2023
COG Cycle d'orientation de la Glâne	5 622 126.85	427 233.15	6 049 360.00
Réseau Santé de la Glâne	3 270 127.25	603 587.15	3 873 714.40
AVGG dette de l'association	248 276.05	- 56 710.00	191 566.05
Total	9 140 530.15	974 110.30	10 114 640.45

Commune de Vuisternens-dt-Romont - ATF / LIM							
	<u>compte</u>	<u>Solde au</u> <u>31.12.2022</u>	<u>Durée</u>	<u>Taux</u>	<u>Amort.</u> <u>annuel</u>	<u>Solde au</u> <u>31.12.2023</u>	<u>intérêt</u> <u>annuel 23</u>
BCF 30 01 215.466-00	20640.00	3 430 000.00	du 30.06.2013 au 30.06.2023	1.91%	30 000.00	0.00	32 866.05
BCF 30 01 462.466-00	20640.03	750 000.00	du 02.11.2017 au 02.11.2027	0.85%	50 000.00	700 000.00	6 300.90
SUVA	20640.04	1 200 000.00	du 30.04.2020 au 30.04.2025	0.23%	150 000.00	1 050 000.00	2 760.00
Canton Grisons	20640.07	3 000 000.00	du 01.04.2021 au 23.08.2024	0.00%	0.00	3 000 000.00	
Crédit SFF forestier	20640.06	10 200.00			3 400.00	6 800.00	
Sagri	20640.05	82 150.00			54 900.00	27 250.00	
Prêt LIM centre sc.	20640.52	354 600.00			39 400.00	315 200.00	
Prêt LIM cant. centre spo	20640.53	144 000.00			14 400.00	129 600.00	
Prêt LIM féd. centre sport	20640.54	144 000.00			14 400.00	129 600.00	
Prêt LIM cant. Tintébin	20640.55	3 800.00			3 800.00	0.00	
Prêt LIM féd. Tintébin	20640.56	3 800.00			3 800.00	0.00	
Prêt LIM cant. Bureau co	20640.57	107 600.00			9 800.00	97 800.00	
Prêt LIM féd. Bureau com	20640.58	107 600.00			9 800.00	97 800.00	
Prêt LIM halle sport	20640.59	21 700.00			21 700.00	0.00	
Totaux		9 359 450.00			405 400.00	5 554 050.00	41 926.95

FLUX DE TRESORERIE		
Commune de :		Vuisternens-dt-Romont
Exercice :		2023
Comptes	Libellés	CHF
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
90	Clôture du compte de résultats	44 994.01
33	Amortissement du patrimoine administratif	854 059.70
35	Attributions aux financements spéciaux	284 016.70
45	Prélèvement sur les financements spéciaux	145 148.17
364	Réévaluation des prêts du patrimoine administratif	-
365	Réévaluation des participations du patrimoine administratif	-
466	Amortissements des subventions des investissements	207 185.30
389	Attributions aux capitaux propres	-
4490	Revalorisation du patrimoine financier	-
489	Prélèvement sur les capitaux propres	644 836.85
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		185 900.09
ACTIVITÉS D'OPÉRATION		
101	Variation des créances	780 744.18
102	Variation des placements financiers à court terme	-10 509.60
104	Variation des actifs de régularisation	84 690.30
106	Variation des marchandises, fournitures et travaux en cours	-
107	Variation des placements financiers à long terme	-
109	Variation des créances financements spéciaux et fonds capitaux de tiers	-
200	Variation des engagements courants	116 510.23
201	Variation des engagements financiers à court terme	-
204	Variation des passifs de régularisations	-109 337.50
205	Variation des provisions à court terme	-
208	Variation des provisions à long terme	-
209	Variation des engagements des financements spéciaux	-596 250.00
Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle		265 847.61
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
690 / 590	Résultat du compte des investissements	193 929.20
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement		-193 929.20
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
2064	Variation des emprunts	-3 805 400.00
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement		-3 805 400.00
VARIATION DE TRESORERIE		-3 547 581.50
FLUX DE TRESORERIE SELON BILAN		
100	Solde de trésorerie au 1er janvier	5 484 485.12
100	Solde de trésorerie au 31 décembre	1 936 903.62
VARIATION DE TRESORERIE SELON BILAN		-3 547 581.50

Capitaux propres au 1er janvier 2023			Changement intervenus pendant l'exercice				Capitaux propres au 31 décembre 2023				
			Motif de l'augmentation		Motif de la diminution						
Comptes	Libellés	CHF	Comptes	motif	CHF	Comptes	motifs	CHF	Comptes	Libellés	CHF
2900	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	1 522 234.43		Attributions aux FS, capitaux propres	281 804.05		Prélèvements sur les FS, capitaux propres	145 148.17	2900	Financement spéciaux enregistré sous capital propre	1 658 890.31
29001	Financement spécial, approvisionnement en eau	720 383.18	35	Attribution	99 488.90	45	Prélèvement	71 154.05	29001	Financement spécial, approvisionnement en eau	748 718.03
29002	Financement spécial, traitement des eaux usées	795 431.40	35	Attribution	180 744.40	45	Prélèvement	73 994.12	29002	Financement spécial, traitement des eaux usées	902 181.68
29008.58	Dons affectés Entente sociale	6 419.85	35	Attribution	1 570.75	45		0.00	29003	Financement spécial, élimination des déchets	7 990.60
Capitaux propres au 1er janvier 2023			Changement intervenus pendant l'exercice				Capitaux propres au 31 décembre 2023				
			Motif de l'augmentation		Motif de la diminution						
Comptes	Libellés	CHF	Comptes	motif	CHF	Comptes	motifs	CHF	Comptes	Libellés	CHF
2950	Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	5 158 693.60		Attributions réserve liée au retraitement	0.00		Prélèvements réserve liée au retraitement	644 836.85	295	Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	4 513 856.75
29500	Patrimoine administratif, autres	5 158 693.60					Dissolution sur 10 ans	644 836.85	29500	Patrimoine administratif, autres	4 513 856.75
299	Résultat annuel - excédent/découvert du bilan	5 575 888.50			44 994.01			0.00	299	Résultat annuel - excédent/découvert du bilan	5 620 882.51
29990	Compte général	5 575 888.50	29900	Excédent (+)	44 994.01				29990	Compte général	5 620 882.51

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS :			TABLEAU DES PARTICIPATIONS			
Commune de :			Vuisternens-dt-Romont		Exercice : 2023	
Participations en vue de l'accomplissement de tâches publiques						
Nom, siège, forme juridique	Domaine d'activité	Capital nominatif	Part de propriété	Valeur comptable au 31.12.2023	Valeur d'acquisition	
Saidef SA	Elimination déchets		1858 actions à Fr. 40.-	74 214.00	74 320.00	

INDICATEURS FINANCIERS MCH2

1. TAUX D'ENDETTEMENT NET

Capitaux de tiers	20	12 070 329.82
Part de la commune aux dettes des associations intercommunales	+	10 114 640.45
Subventions d'investissements inscrites au passif	- 2068	5 552 593.91
Patrimoine financier	- 10	2 938 117.13
= Dette nette		13 694 259.23
Revenus fiscaux	40	5 671 005.50
TAUX D'ENDETTEMENT NET		241.48%
(Dette nette / Revenus fiscaux)		

Remarques:

Des revenus fiscaux inhabituels et uniques (droits de succession, impôts sur les gains immobiliers, etc.) peuvent influencer la valeur de l'indicateur et leurs effets doivent être pris en compte lors de l'interprétation de l'indicateur ou lors de comparaisons.

Valeurs indicatives:

< 100%bon

100%– 150%suffisant

> 150%mauvais

L'indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette.

2. DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT

Solde du compte de résultats		44 994.01
Amortissement du PA	+ 33	854 059.70
Attributions aux fonds et financements spéciaux	+ 35	284 016.70
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	- 45	145 148.17
Réévaluations emprunts PA	+ 364	-
Réévaluations participations PA	+ 365	-
Amortissements des subventions d'investissements	+ 366	-
Dissolution des subventions d'investissements portées au passif	- 466	207 185.30
Attributions au capital propre	+ 389	-
Prélèvements sur le capital propre	- 489	644 836.85
Réévaluations PA	- 4490	-
= Autofinancement		185 900.09
Immobilisations corporelles	50	267 813.95
Investissements pour le compte de tiers	+ 51	-
Immobilisations incorporelles	+ 52	-
Prêts	+ 54	-
Participations et capital social	+ 55	-
Propres subventions d'investissements	+ 56	-
Investissements extraordinaires	+ 58	-
= Investissements bruts		267 813.95
Transferts d'immobilisations corporelles dans le PF	60	-
Remboursements	+ 61	-
Vente d'immobilisations incorporelles	+ 62	-
Subventions d'investissements acquises	+ 63	73 884.75
Remboursement de prêts	+ 64	-
Transfert de participations	+ 65	-
Remboursement de propres subventions d'investissement	+ 66	-
Recettes d'investissement extraordinaires	+ 68	-
= Recettes d'investissement		73 884.75
Investissements bruts		267 813.95
Recettes d'investissement	-	73 884.75
= Investissements nets		193 929.20
DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT		96%
(Autofinancement / Investissements nets)		

Valeurs indicatives:

A moyen terme, le degré d'autofinancement devrait se situer en moyenne à environ 100%, sous réserve du niveau déjà atteint par la dette. Le degré d'autofinancement idéal varie en fonction de la situation conjoncturelle :

Haute conjoncture : > 100%

Cas normal : 80 -100%

Récession : 50 – 80%

Cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens.

3. PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS

Charges d'intérêt	340	41 937.55
Revenus des intérêts	- 440	59 256.65
= Charges d'intérêts net		-17 319.10
Revenus fiscaux	40	5 671 005.50
Patentes et concessions	+ 41	-
Taxes	+ 42	1 518 515.83
Revenus divers	+ 43	48 813.95
Revenus financiers	+ 44	279 566.70
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ 45	145 148.17
Revenus de transfert	+ 46	2 771 613.86
Revenus extraordinaires	+ 48	644 836.85
Prélèvement sur le capital propre	- 489	644 836.85
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+ 4895	644 836.85
= Revenus courants		11 079 500.86
PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS (Charges d'intérêts net / Revenus courants)		0%

Valeurs indicatives:

0% – 4% bon

4% – 9% suffisant

> 9% mauvais

Cet indicateur renseigne sur la part du «revenu disponible» absorbée par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manoeuvre est élevée

4. DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS

Engagements courants		200	869 036.56
Part de la commune aux dettes des associations intercommunales	+		10 114 640.45
Engagements financiers à court terme	+	201	-
Engagements financiers à long terme	+	206	11 106 643.91
Subventions d'investissements inscrites au passif	-	2068	5 552 593.91
= Dette brute			16 537 727.01
Revenus fiscaux		40	5 671 005.50
Patentes et concessions	+	41	-
Taxes	+	42	1 518 515.83
Revenus divers	+	43	48 813.95
Revenus financiers	+	44	279 566.70
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+	45	145 148.17
Revenus de transfert	+	46	2 771 613.86
Revenus extraordinaires	+	48	644 836.85
Prélèvement sur le capital propre	-	489	644 836.85
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+	4895	644 836.85
= Revenus courants			11 079 500.86

DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS

(Dette brute / revenus courants)

149%

Valeurs indicatives:

< 50% très bon

50% – 100% bon

100% – 150% moyen

150% – 200% mauvais

> 200% critique

Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.

5. PROPORTION DES INVESTISSEMENTS

Immobilisations corporelles	50	267 813.95
Investissements pour le compte de tiers	+ 51	-
Immobilisations incorporelles	+ 52	-
Prêts	+ 54	-
Participations et capital social	+ 55	-
Propres subventions d'investissements	+ 56	-
Investissements extraordinaires	+ 58	-
= Investissements bruts		267 813.95
Charges de personnel	30	1 453 670.45
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	+ 31	1 778 362.01
Réévaluations sur créances	- 3180	-76 000.00
Charges financières	+ 34	52 552.25
Réévaluations, immobilisations PF	- 344	-
Charges de transfert	+ 36	6 612 845.74
Réévaluations, emprunts PA	- 364	-
Réévaluations, participations PA	- 365	-
Amortissements, subventions d'investissements	- 366	-
Charges de personnel extraordinaires	+ 380	-
Charges de biens et service et charges d'exploitation extraordinaires	+ 381	-
Charges financières extraordinaires (avec incidence sur la trésorerie)	+ 3840	-
Charges de transfert extraordinaires	+ 386	-
= Dépenses courantes		9 973 430.45
Dépenses courantes		9 973 430.45
Investissements bruts	+	267 813.95
Dépenses totales		10 241 244.40
PROPORTION DES INVESTISSEMENTS (Investissements bruts / Dépenses totales)		3%

Valeurs indicatives:

< 10% effort d'investissement faible

10% – 20% effort d'investissement moyen

20% – 30% effort d'investissement élevé

> 40% effort d'investissement très élevé

Cet indicateur renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité

6. PART DU SERVICE DE LA DETTE

Charges d'intérêts		340	41 937.55
Revenus des intérêts	-	440	59 256.65
Amortissements du patrimoine administratif	+	33	854 059.70
Réévaluations emprunts patrimoine administratif	+	364	-
Réévaluations participations patrimoine administratif	+	365	-
Amortissements subventions d'investissements	+	366	-
Dissolutions des subventions d'investissements portées au passif	-	466	207 185.30
= Service de la dette			629 555.30

Revenus fiscaux		40	5 671 005.50
Patentes et concessions	+	41	-
Taxes	+	42	1 518 515.83
Revenus divers	+	43	48 813.95
Revenus financiers	+	44	279 566.70
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+	45	145 148.17
Revenus de transfert	+	46	2 771 613.86
Revenus extraordinaires	+	48	644 836.85
Prélèvement sur le capital propre	-	489	644 836.85
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+	4895	644 836.85
= Revenus courants			11 079 500.86

PART DU SERVICE DE LA DETTE

(Service de la dette / Revenus courants)

6%

Valeurs indicatives:

< 5% charge faible

5% – 15% charge acceptable

> 15% charge forte

Cet indicateur mesure l'importance des charges financières qui pèsent sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par le service de la dette (intérêts et amortissements). Un taux plus élevé signifie une marge de manoeuvre budgétaire plus restreinte.

7. DETTE NETTE PAR HABITANT EN FRANCS

Capitaux de tiers		20	12 070 329.82
Part de la commune aux dettes des associations intercommunales	+		10 114 640.45
Subventions d'investissements inscrites au passif	-	2068	5 552 593.91
Patrimoine financier	-	10	2 938 117.13
= Dette nette			13 694 259.23
Population résidente permanente			2 381
DETTE NETTE PAR HABITANT			5 751.47
(Dette nette / Population résidente permanente)			

Valeurs indicatives:

< 0 CHF patrimoine net

0 – 1'000 CHF endettement faible

1'001 – 2'500 CHF endettement moyen

2'501 – 5'000 CHF endettement important

> 5'000 CHF endettement très important

Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre.

8. TAUX D'AUTOFINANCEMENT

Solde du compte de résultats			44 994.01
Amortissement du PA	+	33	854 059.70
Attributions aux fonds et financements spéciaux	+	35	284 016.70
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	45	145 148.17
Réévaluations emprunts PA	+	364	-
Réévaluations participations PA	+	365	-
Amortissements des subventions d'investissements	+	366	-
Dissolution des subventions d'investissements portées au passif	-	466	207 185.30
Attributions au capital propre	+	389	-
Prélèvements sur le capital propre	-	489	644 836.85
Réévaluations PA	-	4490	-
= Autofinancement			185 900.09
Revenus fiscaux		40	5 671 005.50
Patentes et concessions	+	41	-
Taxes	+	42	1 518 515.83
Revenus divers	+	43	48 813.95
Revenus financiers	+	44	279 566.70
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+	45	145 148.17
Revenus de transfert	+	46	2 771 613.86
Revenus extraordinaires	+	48	644 836.85
Prélèvement sur le capital propre	-	489	644 836.85
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+	4895	644 836.85
= Revenus courants			11 079 500.86
TAUX D'AUTOFINANCEMENT			2%
(Autofinancement / Revenus courants)			

Valeurs indicatives:

- > 20% bon
- 10% – 20% moyen
- < 10% mauvais

Cet indice renseigne sur la proportion du revenu que la collectivité publique peut consacrer au financement de ses investissements.



Commune de Vuisternens-devant-Romont

Règlement des finances (RFin)

L'assemblée communale

Vu la loi sur les finances communales (LFCo) du 22 mars 2018 (RSF 140.6) ;
Vu l'ordonnance sur les finances communales (OFCo) du 14 octobre 2019 (RSF 140.61),

Adopte :

Art. 1 But

Le présent règlement a pour but de définir les paramètres importants régissant les finances communales, en complément à la législation cantonale en la matière.

Art. 2 Impôts (art. 64 LFCo)

L'assemblée communale fixe les coefficients et les taux des impôts par décision distincte.

Art. 3 Limite d'activation des investissements (art. 42 LFCo, art. 22 OFCo)

Les investissements sont activés à partir d'un montant de 30'000.- francs. Les investissements n'atteignant pas ce seuil sont portés au compte de résultats.

Art. 4 Imputations internes (art. 51 LFCo, art. 26 OFCo)

Pour les tâches qui ne sont pas en lien avec des financements spéciaux, le seuil à partir duquel une imputation doit être opérée est fixé à 1'000.- francs.

Art. 5 Comptes de régularisation (art. 13 et 40 al. 1 let. b LFCo)

¹ Le seuil à partir duquel un actif ou un passif de régularisation doit être opéré est fixé à 1'000.- francs.

² Les actifs ou passifs de régularisation, déterminés chaque année en raison d'une date d'échéance autre que le 31 décembre et dont les montants sont réguliers, ne sont pas comptabilisés.

Art. 6 Compétences financières du conseil communal (art. 67 al. 2 LFCo)

a) Dépense nouvelle (art. 33 al. 1 let. a OFCo)

¹ Sous réserve de couverture suffisante par un crédit budgétaire, le conseil communal est compétent pour engager une dépense nouvelle ne dépassant pas 30'000.- francs. L'article 10 est réservé.

² Pour les dépenses périodiques, la durée prévisible totale de l'engagement est prise en compte. A défaut de précision temporelle, une durée de dix ans fait foi.

Version 05.07.2020

Art. 7 b) Dépense liée (art. 73 al. 2 let. e LFCo)

¹ Le conseil communal est compétent pour décider les dépenses liées.

² Lorsque le montant d'une telle dépense dépasse la compétence financière fixée à l'article 6 du présent règlement, la commission financière en préavise le caractère nouveau ou lié (art. 72 al. 3 LFCo).

Art. 8 c) Crédit additionnel (art. 33 LFCo, art. 33 OFCo)

¹ Le conseil communal est compétent pour décider un crédit additionnel pour autant que ce dernier ne dépasse pas 10 % du crédit d'engagement concerné et à condition que le montant du crédit additionnel soit inférieur à 10'000.- francs.

² Si le crédit additionnel dépasse le seuil fixé à l'alinéa 1, le conseil communal doit sans délai demander un crédit additionnel avant de procéder à un autre engagement. L'article 7 al. 2 du présent règlement s'applique par analogie.

Art. 9 d) Crédit supplémentaire (art. 36 al. 3 LFCo, art. 33 OFCo)

¹ Le conseil communal est compétent pour décider un crédit supplémentaire pour autant que ce dernier ne dépasse pas 10 % du crédit budgétaire concerné et à condition que le montant du crédit supplémentaire soit inférieur à 10'000.- francs.

² Toutefois, le conseil communal est compétent pour décider un dépassement de crédit lorsque l'engagement d'une charge ou d'une dépense ne peut être ajourné sans avoir de conséquences néfastes pour la commune ou lorsqu'il s'agit d'une dépense liée. L'article 7 al. 2 du présent règlement s'applique par analogie.

³ En outre, les dépassements de crédits sont autorisés en cas de charges ou de dépenses lorsque celles-ci sont compensées par les revenus ou les recettes afférents au même objet dans le même exercice.

⁴ Le conseil communal établit une liste motivée de tous les objets dont le dépassement excède les limites fixées à l'alinéa 1 et les soumet globalement à l'assemblée communale ou au conseil général pour approbation, au plus tard lors de la présentation des comptes.

Art. 10 Autres compétences décisionnelles du conseil communal (art. 67 al. 2, 2e phr. LFCo, art. 100 LCo)

1 Le conseil communal dispose de la compétence décisionnelle dans les domaines et les limites suivantes :

- a) ventes et achats de terrains jusqu'à hauteur de Fr. 30'000.-

2 Lors de chaque vente d'immeuble, le conseil communal choisit le mode de vente le plus adapté.

Art. 11 Contrôle des engagements (art. 32 LFCo)

Le conseil communal tient le contrôle des engagements contractés, des crédits utilisés et des paiements effectués ainsi que, le cas échéant, de la répartition des crédits-cadres entre les projets individuels.

Art. 12 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2021, sous réserve de son approbation par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Adopté par l'assemblée communale à sa séance du 6 juillet 2020

La Secrétaire

V. Menoud

Le syndic

J.-E. Chassot

Ainsi approuvé par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts

Fribourg, le 26 AOUT 2020



Didier Castella
Conseiller d'Etat, Directeur